



STOP A LA CRIMINALISATION DE L'ACTION SYNDICALE

Pierre COQUAN (Secrétaire général de l'UD CGT du Rhône) et Michel CATELIN (membre du bureau de l'UL de Villefranche), sont convoqués par le Procureur de la Cour d'Appel de Lyon le 8 janvier 2014.

Le tribunal de Villefranche, le 20 novembre 2012, a prononcé la relaxe de Michel et Pierre, estimant que la distribution d'un tract sur la voie publique n'a pas à être soumise à autorisation.

Seuls les régimes où la démocratie est absente soumettent la distribution de tracts sur la voie publique à une déclaration préalable.

Le Procureur agissant au nom du Ministère public, il ne peut s'agir que d'un acte politique approuvé par le gouvernement.

Comme pour tous-tes les militant-es poursuivi-es dans le cadre d'actions collectives, nous exigeons l'arrêt des poursuites à l'encontre de Michel et Pierre.

Manifester le 8 janvier 2013 à Lyon, c'est aussi soutenir les nombreux-ses militant-es de la CGT qui subissent des discriminations syndicales dans les entreprises privées comme dans les établissements publics ou les administrations.



Le 8 JANVIER 2013 à 11h30

Manifestation de la Place Bellecour à la Cour d'appel de Lyon